

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION  
Lancement de la consultation - Appel à projet pour l'exploitation d'un restaurant au sein de la coupole ESTER.

### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 101-2 et L. 101-10  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 102-1 et L. 102-10  
Vu le décret n° 173 du 22 janvier 2010 relatif à la délégation de compétence au Président, et notamment la possibilité pour le Président de limiter et modifier l'attribution de compétences de son à disposition du domaine public, les prix à être perçus ou versés, ainsi que les avantages correspondants  
CONSIDÉRANT que le Couple bâtiment public situé dans le zone ESTER, tel actuellement objet d'une réhabilitation complète  
CONSIDÉRANT que l'objectif est de confier l'exploitation de ce restaurant à un opérateur économique en cohérence avec les valeurs du site  
CONSIDÉRANT que l'objectif principal est de favoriser l'activité au sein de l'édifice public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente impose donc une procédure de sélection préalable permettant de choisir les candidats et de garantir la transparence et l'équité des procédures de publicité permettant aux candidats potentiels de se présenter  
CONSIDÉRANT que dans ce cadre, il convient de lancer un appel à projet sous l'égide de la transparence de la coupole d'acier permettant aux promoteurs candidats de se manifester en respectant les principes d'opportunité et de transparence


### DÉCIDE

Article 1 : Etudier une consultation à partir de l'107 janvier jusqu'au mardi 18 février 2026 à 12h00 relatives à la future exploitation de l'ouvrage "restaurant d'ESTER"  
Article 2 : Approuver le règlement de cette consultation en annexé à la présente décision  
Ce dossier sera accessible et téléchargeable via le lien suivant : [www.limoges-metropole.fr](https://www.limoges-metropole.fr)  
Article 3 : Les candidats feront parvenir leur dossier complet au plus tard pour le 24 février 2026 à 12h00  
- Pour que votre candidature avec accusé réception à l'adresse suivante :  
Limoges Métropole, service honor. et immobilier d'entreprises, 39 rue Bernard  
Balade, 87000 Limoges ou votre correspondant à votre adresse e-mail aux joints  
et votre numéro de fond au numéro de 0800 21 21 00 et de 1800 21 21 00  
- Sur les sites électroniques à l'adresse suivante.

## DÉCISION

# Décision concernant le lancement de la consultation - occupation du domaine public - Appel à projet pour l'exploitation d'un restaurant au sein de la coupole ESTER

1 DOCUMENT - Publié le 6 Janvier 2026

 **27758.pdf**  
(.pdf, 320,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**